

FICHE CREEE

Ess le 16.2.1940

Partis de Conduire

Remplir le tableau de renseignements 1-9-40  
FICHES CREEES

**Nom :** Rozet  
**Prénoms :** Françoise  
**Surnoms :**

**ÉTAT CIVIL.**  
Né le 14 mai 1876, à Siergues d'Espéranche canton d'Espéranche, département de l'Isère, résidant à Siergues d'Espéranche, canton d'Espéranche, département de l'Isère, profession de cordonnier, fils de François et de Jeanne Marie Gauthier, domiciliés à Siergues d'Espéranche, canton d'Espéranche, département de l'Isère.

**DECISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
Inscrit sous le n° 10 de la liste du canton HEYRIEUX  
Classé dans la 3<sup>e</sup> partie de la liste en 1911.

**SIGNALEMENT.**  
Cheveux blonds, Yeux bleu verdâtre, Front moyen, Nez droit, Visage oval, Renseignements physiologiques complémentaires :  
Taille : 1 mètre 64 centimètres.  
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.  
Marques particulières :  
Degré d'instruction : 3

**ARMÉE ACTIVE.**  
6<sup>e</sup> - d -  
4<sup>e</sup> - d -

**DISPONIBILITÉ ET RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.**  
9<sup>e</sup> rég<sup>de</sup> de Hussards  
14<sup>me</sup> rég<sup>de</sup> de C. O. A.  
128<sup>e</sup> rég<sup>de</sup> d'infanterie

**ARMÉE TERRITORIALE ET SA RÉSERVE.**  
AFFECTATIONS d'après guerre  
518<sup>e</sup> rég<sup>de</sup> de Cars de Comb  
10<sup>e</sup> Rég<sup>de</sup> de Genie  
Sans affectation

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HAÏTES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domicile. R. résidence.
21 <sup>me</sup> 1938	Lyon 7 <sup>e</sup> 72	Lyon	D.

**CAMPAGNES.**  
En mer 1/2 C du 20.4.1914 au 21.4.1914  
Algérie CS du 22.4.1914 au 30.7.1914  
En mer 1/2 C du 31.7.1914 au 1.8.1914  
Deux armées C D du 2.7.1914 au 30.5.1915 - les %  
Tut B B G. C D du 31.3.1915 au 3.12.1915  
Deux armées C D du 4.12.1915 25.9.1916 - les % du G. C. D.  
En mer CS du 26.9.1916 au 3.10.1916  
Orient C D du 4.10.1916 au 27.9.1918 - les % du G. C. D.  
En mer CS du 28.9.1918 au 6.10.1918  
Intérieur CS du 7.10.1918 au 24.10.1918  
Deux armées C D du 25.10.1918 au 11.11.1918 - les %  
Deux armées CS du 12.11.1918 au 19.2.1919 - les %

**BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**  
Blessé le 31 mars 1915 blessé à l'humérus  
à Ribecourt (Oise)  
Droits  
Médaille 20 février 1919  
Simple 2 sept 1919.

**EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**  
la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale.  
DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.  
Londres 1 oct 1919 1 oct 1931 2 oct 1942

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

ES fut le 5-11-1956 à l'intérieur

CS  
11.2.1919

5<sup>e</sup> Chab. P.M. 5<sup>e</sup> Re.

FICHE CRÉÉE

le 21 Octobre 1919  
Pojat  
1916-306

NUMÉROS CRÉÉS

Numéro matricule du recrutement: 306  
Classe de mobilisation: 1914  
1912, 1914, 1908

SIGNALEMENT.

Cheveux blonds, Yeux bleu vif  
Front moyen, Nez rectiligne  
Visage oval, Renseignements physiologiques complémentaires:  
Taille: 1 mètre 64 centimètres.  
Taille rectifiée: 1 mètre centimètres.  
 Marques particulières:  
Degré d'instruction: 3

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AU CONTRÔLE spécial.	MATRICULES ou au répertoire.
Armée active.	6	5353
Armée territoriale et réserve de l'armée active.	4	5329 5336
AFFECTATIONS d'après guerre		
50 <sup>e</sup> rég. de chars de combat		
51 <sup>e</sup> rég. de chars de combat		
10 <sup>e</sup> rég. de chars		
Sans affectation		
P. m. le 13 <sup>e</sup> le 22-6-39		
Fiche d'affect et mobilisation traitée		
Mat A renvoyer par l'Etat le 5-7		

SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(2) Engagement volontaire pour quatre ans le 20 août 1914 à la mairie d'Alger au titre de 1<sup>er</sup> rég. de chasseurs d'Afrique. Evénement à compter du 20 août 1914. Versé au 1<sup>er</sup> rég. de chasseurs d'Afrique le 23 avril 1914. Passé au 2<sup>e</sup> rég. de chasseurs d'Afrique le 1<sup>er</sup> janvier 1915. Passé au 4<sup>e</sup> rég. de chasseurs d'Afrique le 15 octobre 1916. 2<sup>e</sup> échelon 9<sup>e</sup> du 19 septembre 1916. R. D. C. le 15<sup>e</sup> 1916. Passé au 9<sup>e</sup> rég. de Hussards le 28 sept. 1915. Passé à la 14<sup>e</sup> div. de C. C. T. le 28 sept. 1915. Passé au 15<sup>e</sup> rég. d'inf. le 1<sup>er</sup> avril 1919. Passé aux Armées le 2 août 1919. Versé à la 31<sup>e</sup> div. le 31 mars 1915. Camp Dancois le 4 décembre 1915.

(11) 16) Vie le 3 septembre 1919 en engagement limité de 6 ans. Mobilisation 9<sup>e</sup> échelon N° 5290. Certificat de bonne conduite par le dépôt de 99<sup>e</sup> Regt d'Inf. Accordé. S. Georges d'Espérance (Isère)

Maintenu service armé proposé pour pension temporaire, majoration temporaire 10% par la Commission de réforme de Lyon du 8 août 1921 pour "Cour, poussées de bronchite. Pour métrage; cicatrice d'un séjour bras droit et cicatrice d'une plaie au thorax". En France le 28 septembre 1915. Revenu en France le 28 septembre 1918. Antenne le 2 août 1918. Habité à l'étranger le 30 mars 1919.

Maintenu service armé proposé pour pension temporaire 10% par la Commission de réforme de Lyon du 25 mai 1925 pour "Emphysème pulmonaire. S. M. Cicatrice plaie bras droit". Passé au 15<sup>e</sup> rég. de chars de combat le 1<sup>er</sup> janvier 1924. Passé au 10<sup>e</sup> rég. de chars le 1<sup>er</sup> mai 1925.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
En mer 1/2 C du 20. 4. 1914 au 21. 4. 1914	Blessé le 31 mars 1915 par un obus. Blessé par balles dans le bras. 5 a. (Vézoult) (OIE)
Algérie CS du 22. 4. 1914 au 30. 7. 1914	
En mer 1/2 C du 31. 7. 1914 au 1. 8. 1914	(Duits) Monténuor 20 février 1919 - simple 2 août 1919.
Des armées C D du 2. 8. 1914 au 30. 3. 1915 160%	
Tut. B. B. C. D du 31. 3. 1915 au 3. 12. 1915	
Des armées C D du 4. 12. 1915 au 25. 9. 1916 160% du G. C. B. D.	
En mer CS du 26. 9. 1916 au 3. 10. 1916	
Orient C D du 4. 10. 1916 au 27. 9. 1918 160% du G. C. B. D.	
En mer CS du 28. 9. 1918 au 6. 10. 1918	
Intérieur CS du 7. 10. 1918 au 24. 10. 1918	
Des armées C D du	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D. DOMICILE D. RÉSIDENCE.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	
29 <sup>e</sup> 1938	Lyon 9 <sup>e</sup> 72	Lyon	D.
	9 <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> des Etats Unis		

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBERATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
Lorient 1917	1 oct 1929	1 oct 1931	Lorient 1928

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

ES fin le 5-11-1936 à l'exterm

EB  
11-2-1939

5<sup>e</sup> Ch. B. M. 5<sup>e</sup> Re.